





AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

	Centre organisateur		
			
<i>Centre de Gestion des Côtes d'Armor</i>	<i>Centre de Gestion du Finistère</i>	<i>Centre de Gestion d'Ille et Vilaine</i>	<i>Centre de Gestion du Morbihan</i>

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2022, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille Et Vilaine et du Morbihan

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE Catégorie B

Conditions d'accès :

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et comptant :

- 1/ au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;
- 2/ au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées au 1^{er} janvier 2023 et être en activité à la clôture des inscriptions.

Nature des épreuves :

Epreuve écrite : 22 septembre 2022 au Parc des expositions de Lanester (56)	Epreuve d'admission : à partir de novembre 2022 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29)
L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles <i>(durée : 3 heures ; coefficient 1).</i>	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).</i>

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 8 mars 2022 au 13 avril 2022 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **Par pré-inscription sur le site Internet : www.cdg29.bzh**, 23h59, heure métropole, dernier délai.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la pré-inscription jusqu'au 13 avril 2022, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours-examens du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 8 mars 2022 au 21 avril 2022 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **Par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **Par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **A l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

L'inscription via Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site www.cdg29.bzh ou délivré par le CDG29. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie de son propre dossier original, d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte.

Tout dossier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi ou s'il présente un défaut d'adressage.

Le Centre de Gestion du Finistère se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

Centre de Gestion du Finistère – Service concours - 7 boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30
Adresse mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh